



## CONSEIL PORTUAIRE DE LA TESTE DE BUCH

**Réunion du jeudi 13 décembre 2022**

La réunion du Conseil Portuaire de La Teste De Buch s'est tenue le mardi 13 décembre 2022 à 14h30 à l'hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>PRESENTS</b>	Jean GALAND Patrick DAVET Thierry BEAUGENDRE Jean LACOSTE Christophe LAFOND Michel FAUGEROLLES Denis GUET	Jean-François BOUDIGUE Cédric PECQUEUX Marc PEINTRE Sylvain JOUBERT Gérard RUIZ Stéphanie DUCOMBS ALOIR Jean-Pierre PIN
<b>EXCUSE(E)S</b>	Pascal SIREROL	
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Thierry DAVID - SMPBA Joseph IBARROLA - SMPBA Aurélie LECANU - SIBA Delphine CATHALA - DDTM Philippe SALVAGNAC - DDPP Marie GOURMELEN - DDPP Matthieu CABAUSSEL - CRCAA Alizée BOURGES - CRCAA Kévin LELEU - PNMBA Pierrick FRIBOURG – Ostréiculteur Denis DES TOUCHES – Ostréiculteur  <u>Excusé(e)s :</u>  Sabine JEANDENAND - SIBA Olivier LABAN - CRCAA David LAMOUREOUS - CDPMEM33 Hervé CAROFF – PNMBA Emmanuel MARTIN - UPNBA		

Monsieur Patrick DAVET ouvre la séance, accueille l'ensemble des personnes présentes et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Portuaire.

Monsieur Jean GALAND remercie Monsieur le Maire d'accueillir les membres du Conseil Portuaire et annonce que la maline du port de La Teste Centre est fonctionnelle depuis la veille. Il remercie le Directeur et les équipes du SMPBA pour leur efficacité et d'avoir réussi à faire le nécessaire pour l'activité ostréicole en cette période de fêtes.

Il propose ensuite un tour de table afin que chaque personne se présente, notamment les nouveaux représentants du Conseil Local des Usagers Permanents des Ports (CLUPP).

En préambule, Monsieur Patrick DAVET souligne qu'il regrette de ne pas avoir eu de retour, d'aide et de remerciements de la part des ostréiculteurs pour l'intervention rapide et efficace sur la maline alors que cette structure n'est pas sous la compétence du Syndicat Mixte ou de la commune.

La parole est ensuite passée à M. Cyril CLEMENT qui précise qu'une réflexion globale devra avoir lieu sur les infrastructures autour de la station de pompage et commence la présentation de l'ordre du jour.

## **I. Le Syndicat Mixte des ports du Bassin d'Arcachon**

Ce premier point évoque les cinq années d'existence du SMPBA.

Reconnu désormais comme l'entité en charge de la gestion portuaire, de la police portuaire, des travaux d'investissement et de l'entretien-maintenance sur 16 ports du Bassin d'Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, formulaires...).

Il va continuer d'évoluer avec l'augmentation prochaine de ses périmètres, la réalisation de nouvelles infrastructures et la mise en œuvre de nouvelles installations.

Les équipes se stabilisent et préparent déjà l'avenir proche avec un tableau des effectifs amené en fin d'année à 28 personnes, en vue d'un projet de port à sec à venir sur les prés salés ouest de La Teste de Buch.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d'occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

L'agent référent sur les ports testerins est Joseph IBAROLA basé à la capitainerie du port central.

Un accompagnement « ciblé » sera mis en place pour l'installation des nouveaux professionnels, avec notamment l'arrivée d'un nouvel agent à l'Administration Portuaire.

Il est annoncé que la consultation pour la sécurité des ports vient d'être notifiée aux entreprises retenues. En lien avec les services de gendarmerie et de l'état, le SMPBA assure la sécurité de 10 ports depuis quatre ans, situés essentiellement au Sud Bassin, à Andernos-les-Bains et Arès.

En 2022, seulement 12 attributions sur 439 personnes inscrites sur liste d'attente. Nombre peu important car il y a eu beaucoup de demandes des professionnels du nautisme suite au dragage du port central qui a permis une meilleure navigabilité.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 15 décembre 2022. Une expérimentation sera probablement faite en 2023 pour le paiement dématérialisé des redevances sur notre site, en lien avec le nouveau Centre de Gestion Comptable de BELIN-BELIET.

Les nouvelles vignettes 2023 présentées à l'assemblée seront envoyées par voie postale au domicile des usagers, permettant ainsi une plus grande disponibilité des agents portuaires sur les ports.

Un arrêté est entré en vigueur cet été sur la majorité des ports du SMPBA, interdisant la mise à l'eau et la navigation des Véhicules Nautiques Motorisés. Il reste toutefois une possibilité par commune de les mettre à l'eau de manière sécurisée.

Sur demande des professionnels, la gestion de la maline de la Barbotière Est à Gujan-Mestras sera reprise par le Syndicat Mixte au 1<sup>er</sup> janvier 2023, à l'instar des malines déjà gérées par le Syndicat Mixte au port de Rocher, Meyran Ouest, Andernos-les-Bains et Cassy.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le secteur du Lapin Blanc doit être transféré au SMPBA.

Sont également en cours des travaux avec les services de l'Etat sur le transfert de la frange du Lapin Blanc à la pointe de l'Aiguillon et des études pour le secteur du Canelot avec le dossier de la maline d'adduction d'eau de mer de La Teste Centre en parallèle.

Il est annoncé que la commune de La Teste de Buch et le Syndicat Mixte vont prochainement conventionner pour une coopération dans le cadre de l'extraction et le repositionnement des pontons de la halte de Cazaux, réduisant ainsi considérablement le coût de l'opération.

## **II. Budget 2022 en cours**

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement.

Les pourcentages réalisés montrent que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

Il est rappelé que statutairement le Syndicat Mixte ne peut pas faire moins de travaux d'investissement que ce qui était fait avant le transfert des périmètres portuaires.

Le Syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, Région, Agence de l'eau, démarche « Port d'Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme les aménagements portuaires, les dragages, les aires de carénage, aménagements Meyran et « Codimer », etc...

## **III. Tarification 2022 et 2023**

Après avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2022, concernant les ports de La Teste de Buch. Une gestion plus fine des emplacements et une amélioration des prestations proposées ont permis au Syndicat Mixte de voir ses recettes augmenter.

Le nombre d'AOT attribuées en 2022 est de 449 pour le plan d'eau, 64 pour les places de passage et 156 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances de 473.5 k€.

Il présente ensuite la physionomie de la tarification 2023 avec un principe et une arborescence maintenus ainsi que les évolutions proposées comme l'amplification de la réduction pour les navires à propulsion à voiles, quelques modifications de catégories, les revalorisations contextuelles, ainsi que la création de nouvelles lignes pour le port à sec, le nettoyage des AOT aux frais des professionnels ou le remplacement des clefs d'accès aux pontons perdues ; le coût annuel de reproduction de clefs s'élève à 1000€, suite aux pertes ou non restitutions.

### **❖ Rappel demandé sur le calcul de la redevance Plan d'Eau au Conseil Portuaire de Lanton :**

La redevance totale due est composée de :

- La redevance d'occupation, selon la période demandée et la catégorie d'accessibilité à la marée (1, 2 ou 3), multipliée par la longueur du navire.
- La redevance domaniale, selon la période d'occupation et le niveau d'équipement du point d'amarrage (A, B, C, D ou E), multipliée par la longueur du navire.
- Exemple pour un navire de 10 mètres à Lanton (1) sur un ponton de catégorie B (2) à l'année :
  - 1 - Redevance d'occupation à l'année : 71 € x 10 m = 710 €
  - 2 - Redevance domaniale à l'année : 56 € x 10 m = 560 €

Soit un total de 1270 € à l'année (1 + 2).

❖ Rappel de quelques remarques évoquées lors des Conseils Portuaires précédents :

- S'il est constaté une différence entre le nombre de mètres carrés facturés et existants sur les AOT Terrestres, il est nécessaire de faire remonter l'information auprès de la capitainerie afin d'engager une vérification in situ pour une correction le cas échéant.
- Tout agrandissement ou modification de surface d'une cabane, même aux normes, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux auprès de la commune, avec avis préalable du Syndicat Mixte.
- Il est rappelé aux membres des Conseils Portuaires de faire remonter en amont leurs sollicitations auprès des capitaineries, afin de pouvoir apporter les éléments de réponse afférents le jour de la séance.

Après avoir été présentée lors des conseils portuaires des six communes, cette tarification sensiblement équivalente à celle de 2022, répondant à quelques volontés politiques et contraintes contextuelles, sera soumise au vote du Conseil Syndical le 16 décembre 2022.

#### **IV. Travaux**

##### Les travaux terminés :

Sur l'avenue des ostréiculteurs, la démolition d'un ancien portique vétuste et inutilisé a laissé la place à 16 mètres linéaires de nouveaux pontons venant s'intégrer dans ceux déjà existants, permettant ainsi d'offrir quatre places supplémentaires aux plaisanciers sur liste d'attente.

Le Syndicat Mixte accompagne le projet d'aménagement du Pôle Nautique avec la réfection de la voirie attenante, ainsi que la rénovation et le recalibrage de la cale de mise à l'eau.

Après une interface difficile entre les prestataires des réseaux, les 5 bornes d'alimentation en électricité et eau sont désormais opérationnelles sur le ponton patrimoine.

##### Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de La Teste de Buch, 42 demandes ont été recensées pour un coût de 30 K€, 23 sont actuellement terminées et 19 sont toujours en cours.

Il est à noter le coût de 8.8 K€ pour l'évacuation des déchets à l'entrée du port de Rocher, suite à l'intervention sur la maline d'adduction d'eau de mer.

A venir également le remplacement des planches de pontons sur la digue Est du port de La Teste centre, la réalisation d'un enrobé sur le digue Ouest et la reprise des joints de dilatation sur la cale de mise à l'eau en début d'année 2023.

##### Les travaux à venir :

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue des ostréiculteurs, qui interviendra après l'enfouissement des réseaux, l'instruction du dossier est en phase de réalisation des plans et de la prise en compte des besoins.

Deux dossiers de demande de subvention sont actuellement en cours pour la création d'aires de carénage, une au Pôle Nautique et une au port de La Teste centre dont l'emplacement fait encore l'objet de discussions.

Pour la sécurisation des places de plaisance au port de Rocher, le plus compliqué reste l'instruction et les procédures liées au désensablement.

#### **V. Dragage**

A la demande du SMPBA, le SIBA a lancé une étude sur le dragage du site de la Canelette dans la zone de l'Aiguillon. L'extraction d'environ 8 000 m<sup>3</sup> dans les 4 chenaux d'accès aux professionnels constitue le projet dont les dossiers réglementaires laissent espérer un calendrier prévisionnel au printemps 2024.

L'aménagement du sentier du littoral sera pris en charge par le Syndicat Mixte en lien avec les professionnels facilitant ainsi un retour des attentes plus direct.

## VI. Questions diverses

A la demande des membres présents, quelques précisions sont apportées sur le Pôle Nautique et le projet de port à sec sur les prés salés ouest de La Teste de Buch :

- Les travaux de réfection de la voirie publique sont terminés.
- Le dimensionnement du stationnement a été adapté aux besoins du site.
- La 1<sup>ère</sup> réception des entreprises au sein du Pôle Nautique se fera au printemps 2023, un CT-AOT dédié aura lieu fin janvier.
- La cale de mise à l'eau existante reste publique, cependant une cale de mise à l'eau dédiée au port à sec sera envisagée dans le projet.
- Pour la gestion du port à sec, il n'y aura pas d'appel d'offres, une gestion en régie par le Syndicat Mixte est prévue.
- Dans un premier temps, une expérimentation de port à sec va voir le jour en 2023, pour un stockage au sol de 30 à 50 bateaux de 8m et 2T5 maximum, permettant ainsi de définir au plus juste les besoins, l'organisation et les moyens à mettre en place pour le port à sec définitif qui devrait stocker de 400 à 450 bateaux sur 3 niveaux.
- L'inclusion paysagère sera particulièrement soignée compte-tenu de la localisation du site.

En parallèle, une réflexion aura lieu avec la DDTM et la commune sur le redimensionnement des mouillages de La Teste de Buch, notamment sur la problématique de leurs positionnements par rapport au chenal et à la navigabilité.

### Calendrier

Le dernier CT-AOT a eu lieu le lundi 28 novembre 2022 à Audenge, parallèlement aux Commissions de Cultures Marines.

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 16 décembre au matin, à Audenge.

Un CT-AOT aura lieu fin janvier avec en grande partie l'attribution des AOT au Pôle nautique des prés salés ouest de La Teste de Buch.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean GALAND et Monsieur Patrick DAVET remercient l'ensemble des participants pour la qualité des échanges, la séance est levée à 15h50.

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports du Bassin d'Arcachon

Jean GALAND

